

Les conditions d'éligibilité pour candidater à un Contrat Doctoral Universitaire

Au niveau de la commission des thèses de TRACES :

Audition sous réserve de :

- avoir obtenu 16 au minimum au mémoire de master ;
- que l'une des équipes pédagogiques des 3 masters ait auditionné le projet de doctorat ;
- que la soutenance du M2 ait eu lieu 14 mois maximum avant l'audition.

La commission rappelle les éléments qui doivent constituer le dossier qui sera examiné : le projet de doctorat de 5 pages au maximum explicitera la problématique mais doit plus particulièrement éclairer la faisabilité du doctorat dans « un temps court » avec les moyens nécessaires : les données primaires sont-elles d'ores et déjà acquises ? Quelle sera l'insertion dans l'environnement scientifique et technique du laboratoire et de l'équipe ? Préciser le cas échéant les programmes de recherche sur lequel le/la doctorant.e pourra s'appuyer. Il est plus particulièrement demandé au futur directeur.trice de thèse de préciser de manière concrète comment le travail pourra être financièrement accompagné notamment quand il repose sur des terrains à l'étranger.

Au niveau du Master ASE2P :

- nécessité d'avoir soutenu le Master 2 en cours d'année,
- Master 2 préparé en 1 an,
- avoir obtenu au moins la mention TB au mémoire,
- et la mention B au diplôme de M2